

Actualités

12  
SYNDICATS  
dans  
l'action

DE LA FONCTION PUBLIQUE



## THÈME : L'INDÉPENDANCE SYNDICALE

François PORTZER et Erwan SEZNEC\*

**F.P.** : pour nous, après nous, il y a en France une mascarade du syndicalisme : certains syndicats qui vivent des subventions de l'État n'ont en fait pas besoin d'adhérents pour exister, contrairement, par exemple au SNALC-FGAF, qui, comme les autres syndicats de la FGAF, ne vit que des cotisations de ses adhérents, ce qui garantit son indépendance.

**E.S.** : avec des détachés ?

**F.P.** : oui, on a des permanents au SNALC. Mais c'est récent. En effet, le principe des décharges syndicales existe depuis l'arrêté du 16 janvier 1985. Le nombre de décharges est accordé au prorata du nombre de voix aux élections professionnelles. Depuis 2011 on est passé d'une représentativité en fonction des voix recueillies lors des élections aux différentes CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale) à celles obtenues au CTM (Comité Technique Ministériel) où tous les agents votent ensemble. C'est pourquoi on a élargi notre champ de syndicalisation aux professeurs des écoles, aux inspecteurs... En 2014 la FGAF a ainsi obtenu un siège au CTM du ministère de l'Éducation nationale à 850 voix près.

**E.S.** : quand ont lieu ces élections ?

**F.P.** : désormais, tous les 4 ans. Pour la première fois en 2014 toutes les fonctions publiques ont voté ensemble, avec une procédure électronique complexe pour l'Éducation nationale qui a coûté 20 millions d'euros.

**E.S.** : donc vous avez eu des décharges.

**F.P.** : on en a obtenu une centaine. On pense que c'est indispensable. Le syndicalisme demande du temps.

**E.S.** : il y a beaucoup de réunions ?

**F.P.** : oui et il y a beaucoup de commissions très utiles (les CAP) car elles impactent sur le quotidien de nos adhérents.

**E.S.** : au niveau académique ?

**F.P.** : au niveau académique et national. Mais il y a aussi des comités techniques. En ce qui concerne le CTM, un texte ne peut être rejeté que si le collègue vote l'unanimité contre. L'abstention n'est pas considérée comme contradictoire. En réalité, l'administration fait ce qu'elle veut. C'est la même chose au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation).

**E.S.** : cela découle de 2010, de la majorité précédente ?

**F.P.** : cela découle des Accords de Bercy de 2008, sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Ce dernier, à nos yeux, voulait affaiblir la puissance des syndicats en réduisant leur nombre. En France, contrairement à l'Allemagne, on n'est pas dans un syndicalisme du consensus, mais le syndicalisme est devenu un syndicat de posture, acheté par l'État.

**E.S.** : je suis d'accord avec vous. C'est ce qui tue le syndicalisme en France. Comment en sortir ?

**F.P.** : pour nous, on a une réponse radicale : il faut que les syndicats n'aient plus de subventions.

**E.S.** : vous êtes embarrassants. Le discours convenu des syndicats c'est : on ne peut pas vivre sans subventions.

**F.P.** : par exemple, si on siège au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, on touche une subvention de 150 000 à 300 000 euros selon la taille des syndicats. Pour notre part, si nous y sommes, on fera un don aux associations caritatives. Votre livre, à quoi sera-t-il consacré ?

**E.S.** : aux fonctionnaires et aux syndicats. Le titre provisoire qui a été retenu par Robert Laffont c'est *La face cachée des syndicats*.

**F.P.** : pourquoi cet ouvrage ?

**E.S.** : parce que j'en avais déjà écrit deux, en 2006 et 2010, sur le patronat. On vise le public d'étudiants de Sciences Po et celui des DRH.

**F.P.** : nous, au SNALC-FGAF, conformément à la loi, nous publions nos comptes au Journal Officiel, mais toutes les organisations syndicales ne s'y plient pas.

**E.S.** : les trésoriers fédéraux font de la rétention d'informations.

**F.P.** : en quoi ce fonctionnement douteux a-t-il un impact pour vous sur la vie sociale ?

**E.S.** : c'est connu et admis par tous les ministères.

**F.P.** : c'est surtout un moyen de pression sur les organisations syndicales ?

**E.S.** : en effet, c'est très hypocrite. Tous les dix ans, les ministères disent qu'ils vont clarifier la situation ; et trois ans après, les détournements continuent.

**F.P.** : on l'a bien vu avec le Comité d'Action Sociale d'EDF : des détournements de sommes énormes depuis 40 ans et seulement une amende de quelques milliers d'euros !

Il y a donc bien une volonté politique de ne pas soulever de lièvres : on achète ainsi les organisations syndicales.

**E.S.** : et il y a aussi tous ces détachés qui ne sont pas revenus sur le terrain.

**F.P.** : le syndicalisme c'est malheureusement bien souvent aussi une carrière, avec des avantages matériels que certains sont prêts à tout pour conserver...

Il y a en outre beaucoup de réunions inutiles. Par exemple, on va entamer une série de réunions sur le lycée. Mais compte tenu du calendrier électoral, le Ministère a d'ores et déjà annoncé qu'il ne pourra rien changer. À l'inverse, on nous a imposé la réforme du collège. C'est pourquoi à la FGAF nous nous insurgons contre cette parodie de dialogue social dans la Fonction publique depuis la loi de juillet 2010. (Voir le numéro précédent des Échos).

**E.S.** : ce qui est le plus inquiétant, c'est quand même la dévalorisation globale des syndicats : seulement 35 % des Français leur font confiance. Et en ce qui concerne l'appartenance politique des membres du SNALC ?

**F.P.** : les membres du SNALC sont libres de leurs idées. Mais statutairement un cadre ne peut pas s'afficher politiquement, car, nous sommes, comme tous les syndicats de la FGAF, des syndicats professionnels et non-politisés qui défendent avant toute chose les intérêts des fonctionnaires. ■

\* Journaliste, auteur d'un livre à paraître en mai 2016 chez Robert Laffont : *La Face cachée des syndicats*.

## Édito 3

\ Douze syndicats dans l'action

## Fonction Publique Hospitalière 4

\ UFAS

## Fonction Publique Territoriale 5

\ SAFPT

## Fonction Publique État 6

- \ SFS
- \ SAPPM
- \ SPS
- \ SNAFIP
- \ SNIFIP
- \ SNAPI
- \ FAC
- \ SNALC
- \ SNE
- \ SPLEN-Sup

## Douze syndicats dans l'action

Le 23 décembre dernier Mme Lebranchu, ministre de la Décentralisation, et de la Fonction publique, a présenté en Conseil des Ministres une communication relative à la nouvelle gestion des ressources humaines de l'État. Celle-ci prévoit pour 2016 « *un pilotage renforcé des emplois et des compétences, le renforcement de la formation des fonctionnaires, une véritable déconcentration de la GRH, un changement des modes de gestion de l'encadrement supérieur et le développement de la culture managériale...* ». Bien sûr, cette « *stratégie pluriannuelle de modernisation des politiques de ressources humaines* » s'opérera dans le cadre du *Protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations* (PPCR) qui, rappelons-le, a été validé par le gouvernement contre l'avis de la majorité des fonctionnaires, à commencer par les adhérents de la FGAF...

Bien loin de cette phraséologie technocratique que les brillants énarques ont apprise consciencieusement entre Paris et Strasbourg, les douze syndicats de fonctionnaires qui composent aujourd'hui la FGAF (cf. notre panorama en dernière page) continuent eux d'agir en toute indépendance sur le terrain pour défendre les intérêts matériels et moraux des agents : vous

pourrez découvrir dans ce numéro de multiples témoignages concrets de leur efficacité !

Ce décalage croissant, entre les préoccupations quotidiennes des agents publics et la technocratie censée les gérer, n'est pas sans rappeler le fossé entre les citoyens et la classe dirigeante que l'actualité politique récente a mise en lumière : alors que les fonctionnaires s'efforcent d'assurer un service public de qualité pour tous, le gouvernement reste obstinément sourd à leurs légitimes revendications, qu'elles soient salariales ou professionnelles, en leur faisant croire à un dialogue social de pacotille, totalement soumis à des directives administratives qui ne font que singer les pratiques managériales du secteur privé prétendument plus efficace...

Rassurez-vous, même si nous sommes en période de fêtes, les fonctionnaires adhérents de la FGAF ne prendront pas ces vessies pour des lanternes : comptez sur nous, en cette nouvelle année 2016, que nous vous souhaitons heureuse et prospère, pour continuer à défendre avec opiniâtreté les véritables intérêts des agents publics, sans nous laisser impressionner par le verbiage abscons des prétendus experts ! ■



**François PORTZER**  
Secrétaire Général  
de la FGAF

— EFP 248 —

**MAGAZINE TRIMESTRIEL  
DE LA FÉDÉRATION  
GÉNÉRALE AUTONOME  
DES FONCTIONNAIRES**

Directeur de la publication :  
François Portzer

Rédactrice en chef :  
Fabienne Leloup

Siège social et administration :  
4 rue de Tréville – 75009 Paris  
Tél. : 01 42 80 00 55

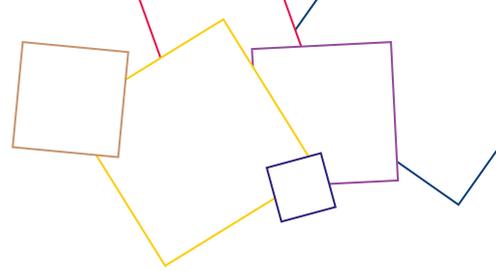
Conception, réalisation,  
impression :  
Compédit Beauregard  
Tél. : 02 33 37 08 33

ISSN : 0996-1402

Commission paritaire :  
1016S08033

Photos :  
fournies par les syndicats  
© kstudja-Fotolia (p. 16)

— [www.fgaf.fr](http://www.fgaf.fr) —



# La FUSION c'est la CONFUSION

Ce sont les conclusions d'un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de mars 2012. Et bien que l'IGAS dresse un bilan très mitigé des fusions d'hôpitaux opérées depuis 1995, dans son rapport publié le 20 juillet 2012, la marche en avant des fusions des hôpitaux, partout en France, s'organise avec frénésie. Depuis cette date, près de 10 % des hôpitaux publics ont fusionné, principalement entre des établissements de petite et moyenne tailles. Les 90 fusions ainsi menées visaient à faire face aux évolutions en cours : nouvelles techniques, contraintes financières, pression de la démographie médicale et optimisation de l'organisation de la Permanence Des Soins en Établissements de Santé (PDSSES) dont le coût pèse fortement sur nos établissements.

UFAS  
Le Bureau

## Pourquoi la fusion ?

Selon nos Agences Régionales de Santé, un établissement de plus grande taille rendrait des soins de meilleure qualité et réaliserait des économies d'échelle. Selon l'IGAS, dans la réalité, le lien entre taille de l'hôpital et qualité des soins n'est pas automatique. Un effet positif est établi pour les plus petits établissements (moins de 300 lits), mais au-delà d'un certain seuil (entre 600 et 900 lits) la grande taille présente plus d'inconvénients (surcoûts, dysfonctionnements) que d'avantages.

Sur le plan financier, la fusion n'est en général pas l'outil pertinent pour réduire les déficits hospitaliers.

Enfin l'IGAS conclut qu'en raison des difficultés qu'elle soulève et des risques qu'elle présente, la fusion doit demeurer une opération rare, à réserver aux cas où elle apparaît effectivement indispensable. Pour l'avenir, l'IGAS recommande au ministère de la Santé de clarifier son discours, en direction des ARS et des acteurs de l'hospitalisation, sur la nécessité et les finalités des restructurations hospitalières.

## Cinq facteurs de risques ressortent plus particulièrement de l'examen de fusions passées.

**Premier élément :** un temps de trajet important, supérieur à 45 minutes entre les établissements. Celui-ci nuit à l'organisation des activités notamment avec le risque de susciter des réticences des personnels

médicaux à exercer sur le site éloigné de leur lieu de travail habituel.

**Deuxième élément :** si les deux hôpitaux se situent sur des bassins de vie trop différents et que les patients ont par ailleurs la possibilité de se faire soigner dans d'autres structures, leur fusion est à la merci d'une augmentation du taux de fuite, qui interdira au nouvel établissement de récupérer l'activité de ses deux composantes.

**Troisième élément :** la mauvaise santé financière des établissements parties prenantes de la fusion est un élément de complication, *a fortiori* lorsque tous les établissements sont en difficulté financière. En effet le mariage de deux ou trois « pauvres » ne fait pas du nouvel établissement, un établissement riche. Il héritera des déficits cumulés et des créances antérieures.

**Quatrième élément :** les deux structures doivent trouver des complémentarités d'activité, et ne pas être en concurrence, ou totalement indépendantes l'une de l'autre. Il est primordial que la fusion repose sur un projet médical commun, bien construit, en cohérence avec les besoins de la population. Faut-il encore que les hôpitaux qui fusionnent s'accordent sur le partage des activités, que ce soit le corps médical ou les présidents des Conseils de Surveillance, souvent maires de ces villes.

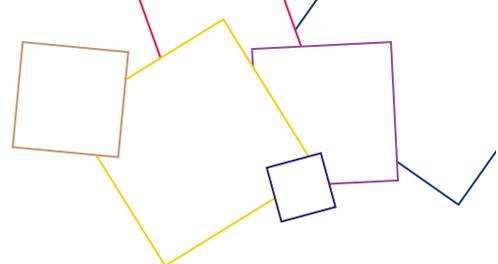
**Cinquième élément :** la fusion entre deux établissements moyens ou grands, de taille voisine, apparaît comme une opération particulièrement difficile, alors que la fusion d'un « petit » établissement avec un « gros » semble poser moins de problèmes. Au-delà d'une certaine taille, la fusion entre **égaux** semble ainsi **maximiser les inconvénients de la grande taille**.

Le constat est simple : face à ces contradictions que sont l'obligation de maîtrise des coûts de nos établissements et la nécessité de garantir l'accès aux soins pour tous, les hôpitaux doivent sans cesse s'adapter. Les besoins de santé de plus en plus grands, les évolutions techniques et les molécules nouvelles de plus en plus onéreuses, les contraintes démographiques et les ressources financières qui s'amenuisent, sont autant de difficultés que doivent affronter les hôpitaux aujourd'hui. C'est pourquoi la fusion n'est qu'une modalité de restructuration, au même titre que la fermeture, la spécialisation, la reconstruction ou la coopération. Elle a pour conséquence de réduire l'offre de soins de proximité.

C'est en définitive la productivité et la rentabilité qui sont privilégiées, avec en corollaire la mutualisation de moyens déjà insuffisants, l'augmentation de la charge de travail et de l'emploi précaire, aggravant la souffrance des personnels hospitaliers, et tout cela au détriment de la qualité des services.

L'exemple concret des hôpitaux de Fontainebleau, de Nemours et de Montereau-Fault-Yonne, qui devraient fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2017, n'échappera pas à cette fatalité si la mobilisation des personnels et des usagers ne prend pas plus d'ampleur. L'UFAS/FGAF est au cœur de ce mouvement et continuera à se battre contre ce projet jusqu'au bout et cela avec des arguments qui nous sont apportés par l'IGAS elle-même ! ■





# Présentation du Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale (SAFPT)



**Yolande RESTOUIN**  
Secrétaire Générale  
nationale du SAFPT

## HISTORIQUE DU SAFPT

- *Naissance du mouvement autonome.* À la fin de la Deuxième guerre mondiale, une importante fraction de la CGT se dissocie de la doctrine syndicale marxiste et constitue le mouvement autonome.
- 1947 : *Naissance de la Confédération Autonome du Travail (CAT).*
- La Fédération Nationale Autonome (FNA) née, entre autres, de l'Association des Cadres Communaux de France et d'outre-mer (1949) et de l'Union Syndicale Autonome de l'est (1952) se tourne vers un syndicalisme qui se bat pour faire aboutir la loi du 28 avril 1952 portant sur le statut général du personnel communal. En 1985, la FNA adhère à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF). Elle adhère également à la Confédération Autonome du Travail (CAT).

- *Note organisation syndicale (le SAFPT) est issue d'une scission au sein de la FNA lors du congrès de Bailleul le 8 mai 1994.*

En effet, *devant la dérive politique engagée par une partie des membres de la FNA (retrait de la CAT, adhésion à l'UNSA avec la FEN en 1994)*, un grand nombre d'Autonomes dont une partie conséquente du Bureau Exécutif National de la FNA décide de se regrouper dans un nouveau syndicat soucieux de préserver la ligne d'origine conforme à la *philosophie Autonome qui était et qui est toujours une philosophie d'Indépendance, de Liberté et d'Apolitisme.*

- *Le Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale (SAFPT) prend naissance lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 4 juin 1994, au cours de laquelle sont élaborés les statuts déposés en Mairie de Paris sous le n° 18701 et sont désignés les membres du premier Bureau Exécutif.*
- Par décision en date du 6 mars 2013, le siège national du SAFPT est transféré à LA GARDE (Var-83130), 1041 avenue de Draguignan.
- Le 18 juin 2012, le SAFPT demande son affiliation à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF). Celle-ci est entérinée par le Conseil National de la FGAF en date du 21 juin 2012. Le SAFPT devient

donc la Branche territoriale de la FGAF qui regroupe ainsi les 3 Fonctions publiques de Fonctionnaires.

*Si le SAFPT, créé en juin 1994 est de par cette date un jeune Syndicat, ses dirigeants nationaux dont l'appartenance Autonome remonte à de très nombreuses années et ce, sans avoir jamais bafoué la philosophie initiale, en font le seul Syndicat véritablement Autonome de la Fonction Publique Territoriale.*

## LE SAFPT EST DIFFÉRENT DES AUTRES SYNDICATS

Au cours de ses congrès annuels, le SAFPT prépare un cahier de propositions nationales dont les revendications se veulent constructives et ce, afin de permettre un dialogue qu'il juge indispensable pour l'avenir de la Fonction publique territoriale.

En effet, le but du SAFPT n'est pas de faire comme la plupart des organisations syndicales, c'est-à-dire d'être toujours contre tout, d'inciter sans arrêt à la grève en pénalisant toujours les mêmes personnes qui sont les usagers ou de juger systématiquement que tout ce que fait l'employeur est mal.

Un syndicat digne de ce nom n'est pas là pour détruire, mais pour construire afin de protéger les droits des agents et de rendre à chacun sa dignité d'homme ou de femme que personne n'a le droit de bafouer.

Sa force, c'est le nombre croissant des adhésions et pourtant, le SAFPT ne fait pas de publicité tapageuse, le bouche à oreilles suffit.

*Il n'a aucun lien avec les milieux politiques, quels qu'ils soient, et il n'en aura jamais.*

Un autre point important, la cotisation, elle est fixe et ne fluctue pas en fonction des salaires puisqu'elle n'y est pas indexée par un pourcentage.

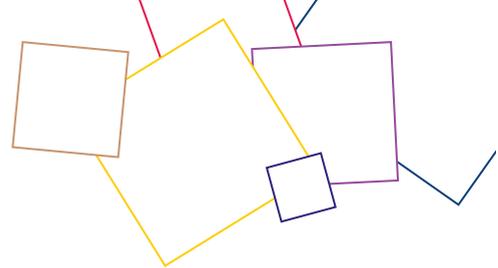
Le SAFPT fait du syndicalisme dans le plein sens du mot.

Le SAFPT vous rappelle que chaque agent a des droits que les élus et les responsables hiérarchiques doivent apprendre à respecter.

Lorsque ce n'est pas le cas, c'est à ses représentants d'intervenir et si cela n'est pas suffisant, le Tribunal Administratif est là pour faire appliquer ces droits. ■



Son atout majeur est que ses représentants défendent ce qu'ils connaissent parfaitement bien, la Fonction publique territoriale. C'est aussi leur disponibilité, leur écoute et le soutien d'un avocat conseil, avocat à la Cour de Paris, très féru en droit administratif. Le SAFPT est fier de son autonomie, aucune subvention nationale ne l'aide pour les besoins de son fonctionnement.



# Interview entre la FGAF et le Syndicat des Fonctionnaires du Sénat

Paris, le 18 décembre 2015

**FGAF :** *votre syndicat est affilié à la FGAF depuis 2012, pourquoi avoir pris cette décision ?*

**Syndicat des fonctionnaires du Sénat :** pendant de nombreuses années, notre syndicat était un syndicat « maison », quasiment tous les fonctionnaires en faisaient partie, la cotisation annuelle était même prélevée directement sur le traitement et reversée au syndicat. Mais ça, c'était avant. Petit à petit, certaines catégories de personnel, qui estimaient ne pas être assez défendues par le syndicat, ont créé leurs associations. La première catégorie à le faire a été celle des administrateurs, alors que le président du syndicat était un des leurs. Puis d'autres ont suivi, car bien évidemment l'administration a commencé à répondre plus favorablement aux demandes des associations qu'à celles du syndicat qui parlait pour toutes les catégories. En 2007-2008, juste avant l'arrivée du Président LARCHER, l'administration a voulu faire sa réforme : là, tout s'est tendu. Notre administration n'est pas très douée pour le management et les relations humaines. Notre syndicat, soutenu par énormément de fonctionnaires, s'est opposé à certaines mesures de cette réforme. La mobilité obligatoire pour les catégories non cadre en est l'exemple le plus significatif. L'administration a baissé les bras car le Président PONCELET ne voulait pas laisser une mauvaise image de lui.

**FGAF :** *vous voulez dire que certaines pratiques « bon enfant » allaient disparaître avec ce Président ?*

**Syndicat des fonctionnaires du Sénat :** les politiques ont changé au Sénat comme ailleurs, les anciens n'écoutaient pas que les hauts fonctionnaires, ils recevaient souvent les représentants du personnel et écoutaient leurs doléances.

**FGAF :** *plus aujourd'hui ?*

**Syndicat des fonctionnaires du Sénat :** réforme oblige, le Président LARCHER nous a beaucoup reçus lors de son premier mandat ; son successeur, une seule fois en trois ans. Depuis son retour, le Président LARCHER ne nous a pas reçus personnellement.

**FGAF :** *les relations sont-elles plus froides qu'auparavant ?*

**Syndicat des fonctionnaires du Sénat :** la mise en place de la réforme de 2011 a eu pour principal effet de monter les différentes catégories les unes contre les autres. Une véritable fracture a eu lieu entre les hauts fonctionnaires et les petites catégories. La confiance a été émuée et a du mal à revenir.

**FGAF :** *actuellement que se passe-t-il ?*

**Syndicat des Fonctionnaires du Sénat :** nous réclamons des élections professionnelles au Sénat. Comme vous le savez, c'est en grande partie pour cela que nous nous sommes affiliés à une fédération nationale apolitique. Les questeurs actuels semblent être d'accord avec nous, tout comme leurs prédécesseurs qui n'ont pourtant jamais rien fait, laissant encore libre champ aux associations corporatistes car diviser pour mieux régner est plus confortable.

**FGAF :** *mais alors, le Sénat est hors la loi ?*

**Syndicat des fonctionnaires du Sénat :** jusqu'à présent, le Sénat s'exonère de l'application de la loi du 5 juillet

2010 relative à la rénovation du dialogue social. Une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) déposée par le syndicat a été rejetée par le Conseil constitutionnel au prétexte que ce recours ne pouvait être fait qu'à titre individuel. Un recours à mon nom est donc actuellement au Conseil d'État. Nous ferons appel à la justice européenne s'il le faut. En attendant, nos autorités gagnent du temps au risque d'écorner l'image du Sénat mais rien ne serait pire pour elles que de nous donner raison.

**FGAF :** *il y a un an, les Échos de la Fonction publique titraient « le Sénat, une institution non démocratique ? » : quels ont été les remarques, changements, réflexions ou réponses qui ont suivi cet article ?*

**Syndicat des fonctionnaires du Sénat :** tout d'abord, tout le monde a bien pris soin de ne pas relever officiellement l'existence de cet article alors que nous l'avions diffusé à tous les élus et hauts fonctionnaires du Sénat...

**FGAF :** *pas de prise à partie individuelle ?*

**Syndicat des fonctionnaires du Sénat :** on a entendu ici ou là que certains avaient réagi violemment mais, en tout cas, personne n'est venu frapper à la porte du syndicat pour nous faire quelque remarque que ce soit.

**FGAF :** *concrètement alors, aucune avancée ?*

**Syndicat des fonctionnaires du Sénat :** si, au contraire, et merci aux Échos. Environ deux semaines après la diffusion de l'article qui a été distribué le 5 février 2015 au Sénat, le directeur des Ressources humaines a réuni un groupe de travail sur les jours d'enfant malade, sujet largement abordé dans *Les Échos* et qui était une revendication ancienne du syndicat. C'est allé très vite et lors de la commission de concertation du printemps, on nous a annoncé que dorénavant, au lieu de deux jours d'enfant malade par fonctionnaire, on en aurait deux par enfant, limités à quatre enfants.

**FGAF :** *au quotidien, êtes-vous sujet à la discrimination ?*

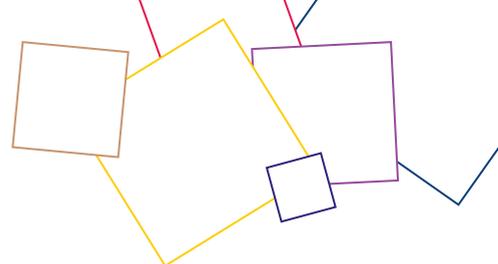
**Syndicat des fonctionnaires du Sénat :** nous sommes les seuls représentants à être retardés à l'avancement, malgré des notes plus qu'élogieuses de nos directeurs et sommes bannis de certaines directions (par exemple, inutile pour nous de postuler à la DRH). Le dernier membre du Bureau du Syndicat qui y a postulé a été refusé et le directeur des Ressources humaines lui a dit que c'était mieux pour lui, parce qu'il risquait un conflit d'intérêts.

**FGAF :** *pour vous, quel serait le meilleur moyen de clarifier le dialogue social au Sénat ?*

**Syndicat des fonctionnaires du Sénat :** aujourd'hui, nous ne pouvons nous satisfaire du dialogue social tel qu'il est proposé au Sénat. Il faut un projet d'envergure. Commençons par une réelle représentativité : les élections professionnelles. Uniformisons les instances comme les commissions de concertation, CHSCT et CAP. Mettons en place une réelle GPEC. Professionnalisons-nous !

Domage qu'aucun haut fonctionnaire ne prenne ce projet à cœur. C'est un challenge intéressant et qui va dans le sens qu'a donné le Président LARCHER pour notre institution, c'est-à-dire la transparence et l'exemplarité. Le Sénat est un haut lieu de la démocratie, hélas pas en interne. ■

Pour le Bureau du Syndicat,  
Le Président,  
Richard SALVADOR



# SAPPM (Syndicat Autonome des Personnels des services du Premier Ministre)

## Une force de proposition au service des personnels

### Les origines

**1951** : l'unité a été établie au sein d'un Syndicat autonome. Ce syndicat a pris comme dénomination **Syndicat autonome des personnels de la Présidence du Conseil**. En 1958 l'appellation Syndicat unifié a été adoptée.

**1977** : à la suite de la création d'un syndicat CGT et d'un Syndicat CFDT de nouveaux statuts ont été adoptés et notre syndicat a pris sa dénomination actuelle **Syndicat Autonome des Personnels des services du Premier Ministre (SAPPM)**. Le syndicat est affilié à la FGAF.

**2004** : le SAPPM se relance en créant des sections dans chaque département des Services du Premier Ministre en s'associant avec les associations professionnelles des personnels de catégories A, B et C afin de présenter des listes communes pour les élections professionnelles. Le SAPPM devient ainsi la deuxième force syndicale des services du Premier Ministre.

### La représentativité

Le SAPPM est administré par un Conseil syndical de 15 membres, issus des différentes structures où il est représenté et composé d'agents titulaires ou non titulaires de différents corps ou grade. Le Bureau se compose d'un Secrétaire général et de deux Secrétaires généraux délégués.

Les élections professionnelles de décembre 2014 ont conforté la légitimité du SAPPM au sein des Services du Premier Ministre en le positionnant en tête des syndicats à la Direction des Services Administratifs et Financiers (DSAF), à l'INHESJ et a stabilisé ou voire même augmenté sa représentation à l'ENA, la DILA, l'IHEDN, au CGET. À noter que plusieurs directeurs et directeurs adjoints des DDI (Directions Départementales Interministérielles) ont intégré la représentation du SAPPM au Comité technique ministériel présidé par le Secrétaire général de Gouvernement.

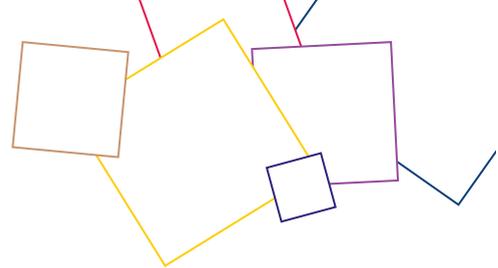
*« Il est fondé entre les fonctionnaires et agents non titulaires exerçant dans les services du Premier ministre (Secrétariat général du Gouvernement) un syndicat professionnel qui prend pour nom : Syndicat Autonome des Personnels des services du Premier Ministre (Secrétariat général du Gouvernement). Le Syndicat Autonome des Personnels des services du Premier Ministre est indépendant de tout groupement politique, philosophique ou confessionnel. Affirmant sa solidarité avec tous les membres des trois Fonctions publiques, il est affilié à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires. Dans le cadre des statuts de la FGAF, le SAPPM s'administre librement ».*

Le SAPPM est aussi présent dans toutes les Commissions administratives paritaires, ainsi que dans les Commissions consultatives paritaires des services centraux (DSAF-SGG) et de l'ENA. Le SAPPM fait valeur d'exemple dans le respect de la parité au sein de ces instances.

### Notre action

Privilégiant la discussion avec nos différentes autorités, le SAPPM recherche une stratégie de « gagnant-gagnant » pour les agents. Nous sommes aussi une force de proposition, dernier exemple en date, le SAPPM a demandé la rédaction d'une Charte du dialogue social qui serait applicable dans tous les services placés dans le périmètre du Premier Ministre. ■

**SAPPM**  
Le Bureau



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants (SPS)

Depuis le début de l'année notre organisation syndicale s'est rendue à plusieurs reprises à l'Assemblée Nationale et au Sénat dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, de la Loi relative au renseignement, et du Projet de Loi des Finances... Nous n'avons pas cessé de dénoncer les difficultés liées à notre profession pour pouvoir être efficace dans ce combat national. En vain ! Malheureusement, il aura fallu un second drame épouvantable pour prendre conscience des grands manquements dans la lutte contre le terrorisme...

## SPS

Le Bureau

### Les interventions du SPS

**6 février 2015 à 16 h 00 :** à La Rochelle, le SPS a rencontré Monsieur Olivier FALORNI, Député de Charente-Maritime, secrétaire en charge de la Commission d'Enquête Parlementaire sur les réseaux djihadistes à l'Assemblée Nationale.

**17 mars 2015 à 8 h 30 :** nous avons été entendus par M. Éric CIOTTI et M. Patrick MENNUCCI, aux fonctions respectives de Président et de Rapporteur de la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale relative à la surveillance des filières et des individus djihadistes...

**7 mai 2015 à 12 h 00 :** nous avons été entendus au Sénat par M. Philippe BAS, rapporteur de la Commission des Lois dans le cadre de la « Loi sur le renseignement », qui prévoyait d'intégrer l'Administration Pénitentiaire à la « communauté du renseignement »...

**21 septembre 2015 à 15 h 00 :** nous avons assisté à une table ronde organisée par M. Guillaume LARRIVÉ, Député et Rapporteur pour avis du Projet de Loi des Finances 2016 pour l'Administration Pénitentiaire.

Nous avons rapporté nos appréciations et émis des propositions utiles quant aux perspectives budgétaires 2016...

**2 octobre 2015 :** suite au rapport que notre syndicat lui a remis le 6 février 2015, Olivier FALORNI, Député de La Rochelle/Île de Ré, a rendu une visite surprise à la Maison Centrale de Saint-Martin-de-Ré. Ce député a pu se rendre compte par lui-même qu'il existait des zones de « non droit » dans l'enceinte de la prison et plus particulièrement dans des bâtiments anciens situés dans la cour de promenade, surnommés : « les Casinos ».

**7 octobre 2015 :** notre syndicat a été convié à la Direction de l'Administration Pénitentiaire pour assister à la présentation du budget 2016. Nous avons constaté avec une grande déception que les futurs fonds étaient exclusivement alloués à la rénovation du parc pénitentiaire, et à la réinsertion des détenus. Dans le domaine des

moyens humains et coercitifs relatifs à l'instauration d'une véritable discipline carcérale : RIEN !

**15 octobre 2015 à 15 h 00 :** nous avons été invités à une réunion organisée par M. Jean-Jacques URVOAS, Député et Président de la Commission des Lois. Nous avons effectué un tour d'horizon des sujets qui préoccupent notre syndicat...

**29 octobre 2015 :** notre Secrétaire Général SPS a été reçu en audience par le président de la République. Il a porté la souffrance et les attentes des Surveillant(e)s.

Une déclaration lui a été lue et remise à cette occasion à voir sur le site du SPS :

<http://www.sps-penitentiaire.fr/>

**20 novembre 2015,** une « lettre ouverte » à été transmise à Monsieur le Premier Ministre et divers élus et autorités... (Voir également sur notre site).

Tous les documents que nous avons remis à l'ASSEMBLÉE NATIONALE et au SÉNAT attestent du combat que nous menons, que nous continuons de mener sans relâche pour que règnent l'ordre, la discipline, et la sécurité dans nos établissements... Mais aussi, pour que les personnels pénitentiaires puissent bénéficier de tous les moyens efficaces qui doivent être mis à leur disposition pour œuvrer dans le domaine du renseignement relatif au prosélytisme religieux induisant la radicalisation.

Nous avons aujourd'hui le sentiment bien légitime que RIEN N'A ÉTÉ FAIT pour lutter fermement contre la montée du terrorisme ou du djihadisme en prison...

Pour être efficace à tous les niveaux de notre société, il faut que **tous les acteurs de l'ÉTAT** puissent s'impliquer pleinement dans ce combat.

Toutes nos propositions utiles, issues de l'expérience du terrain, quant à la loi sur le renseignement et le rôle de l'Administration Pénitentiaire, ont été littéralement rejetées...

Notre syndicat a remis à chaque séance un rapport détaillé consultable sur notre site SPS internet...

*Nous avons demandé en vain des portiques de détection à ondes millimétriques pour faire face aux graves manquements de sécurité induits par l'application de l'article 57 de la Loi Pénitentiaire de 2009, qui interdit les fouilles corporelles systématiques, notamment en sortie de parloirs.*

*Pour la lutte contre l'utilisation des téléphones portables, on nous parle en même temps de la mise en place de brouilleurs, puis de l'écoute et de l'exploitation des communications.*

*Il serait judicieux dans un souci d'efficacité et de cohérence que toutes ces instances de concertations s'unissent pour éviter les contradictions et l'enlisement dans des textes abstraits et inapplicables sur le terrain.*

D'autre part, Il est urgent de concentrer les efforts budgétaires de façon concrète et prioritaire pour lutter contre toutes formes de terrorisme aussi bien dans le cadre de la loi sur le renseignement que dans le cadre de la sécurité des prisons...

*Dans le domaine de la politique carcérale, ce qui est certain, c'est que chaque année, les prisons font l'objet de mouvements, de mutineries, de prises d'otage, de violences des détenus envers les Surveillants qui sont en 1<sup>re</sup> ligne, mais aussi de violences entre détenus...*

*Il est nécessaire de mettre réellement à disposition des Surveillants Pénitentiaires des moyens matériels adaptés pour assurer la sécurité des agents (lacrymogène, flash ball..., taseurs, etc.).*

*Dans le domaine de la politique pénale, il s'agit enfin de donner des moyens colossaux pour mettre un terme au manque de place dans nos prisons. En effet la surpopulation carcérale et la promiscuité sont des facteurs favorisant entre autres la violence, les vices, les trafics en tous genres et le prosélytisme religieux...*

*Le laisser-aller s'est installé dans nos détentions depuis de nombreuses années, au point de voir une population pénale qui a pris l'ascendant sur « l'autorité » des Surveillants Pénitentiaires : C'est impensable !*

*Il est urgent de prendre en compte, l'évolution de la Justice face à la Loi et aux Règles Pénitentiaires Européennes, les nouvelles missions afférentes aux Surveillants Pénitentiaires, notamment la prise en charge des extractions judiciaires à la place des Policiers et Gendarmes, le manque de moyens matériels, humains, coercitifs, législatifs, le manque de sécurité dans les prisons et de la perte d'autorité face aux détenus... Et, compte tenu que les Surveillants sont aussi les garants de nos vies, de nos libertés et de nos institutions :*

**Le SPS demande solennellement et légitimement :**

- QUE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE SOIT UNE VRAIE FORCE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.
- LA CRÉATION D'UNE POLICE PÉNITENTIAIRE AVEC UN VÉRITABLE STATUT.
- UNE INTÉGRATION DANS LA GRILLE DE RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE « B ».
- UNE INTÉGRATION DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. ■

## SNAFIP (Syndicat National Autonome des Finances Publiques) – FGAF Finances

Notre syndicat, comme l'indique sa raison sociale, se réfère prioritairement au principe d'autonomie :

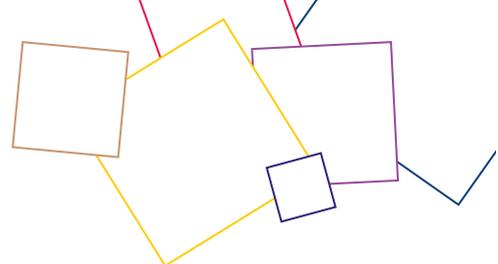
- autonomie vis-à-vis de toute obédience politique et religieuse, car nous proclamons que ces engagements sont de la sphère personnelle de chaque adhérent, et ne doivent pas venir interférer avec l'action syndicale, qui doit se concentrer sur la défense de l'agent dans son travail,
- autonomie de pensée, qui nous conduit à refuser une pensée unique syndicale, avec ses mots fétiches, ses attitudes stéréotypées, ses jeux de rôles répétitifs,
- autonomie d'action, par le refus constant de se conformer à des positions purement négatives et au refus maladif de discuter positivement avec les directions locales ou nationales.

Dans le vaste paysage de la DGFI, notre syndicat occupe une petite place : 1,8 % de voix aux dernières élections professionnelles. Par conséquent, il n'a que peu de moyens dans une administration où la participation active à un syndicat est faible, et captée, pour les agents tentés par l'engagement, par l'organisation ultra gauchiste « Solidaires ».

Notre syndicat s'attache à faire entendre une autre voix que celles des grandes centrales, à prendre des positions réalistes et raisonnables, où l'intérêt des agents doit primer sur l'idéologie. Mais, dans une administration qui découvre, après d'autres, car elle fut longtemps plutôt privilégiée, les affres de la souffrance au travail et de la démotivation, les syndicats agressifs au discours vindicatif ont tendance à prospérer.

Nous sommes convaincus que, dans le futur, un syndicalisme professionnel, responsable et moderne émergera. Mais dans l'immédiat, ce n'est pas davantage à l'ordre du jour chez la majorité des agents, qui sont amers, que des dirigeants, qui trouvent intérêt à des syndicats agressifs, au moins en façade, qui servent d'exutoire à ces amertumes. ■

**Michel DURAND**  
Secrétaire général



# SNIFIP (Syndicat National des Inspecteurs des Finances Publiques) – FGAF Finances

Notre syndicat, comme l'indique sa raison sociale, est un syndicat professionnel qui s'adresse à l'ensemble de la catégorie A de la DGFIP. Ses éléments fondateurs furent, bien évidemment, comme pour son frère le SNAFIP, ordonnés autour du principe d'autonomie et d'indépendance. Il y ajouta le principe de défense catégorielle d'une corporation, celle des inspecteurs.

SNIFIP  
Le Bureau

En effet, l'origine du SNIFIP est un syndicat professionnel d'huissiers du Trésor Public, qui exerçaient dans les années 1990 des fonctions purement spécifiques de recouvrement de l'impôt, et des créances publiques en général.

Ce syndicat, qui représentait à l'origine une petite corporation d'environ six cents fonctionnaires, obtint rapidement des résultats électoraux probants aux élections professionnelles, jusqu'à devenir le premier syndicat représentatif de cette catégorie.

Il réussit alors, par un intense « travail de couloir » auprès de la Direction, à faire évoluer très favorablement le dossier des huissiers du Trésor.

Cette réussite tenait pour grande part à la méthode employée, consistant à faire des propositions constructives sérieusement argumentées, construites sur le principe d'une amélioration du service public corrélative à la satisfaction des agents au service de l'État.

Les huissiers étant devenus Inspecteurs dans le cadre de l'unification des statuts, leur syndicat devint celui des Inspecteurs. La catégorie à représenter passa de 600 à plus de 7 000 fonctionnaires, puis plus de 20 000 après la fusion des entités Trésor Public et Impôts.

Les moyens limités du SNIFIP, l'hostilité à peine dissimulée des pouvoirs publics aux syndicats catégoriels, le peu d'intérêt des Inspecteurs à voir traiter leurs problèmes comme étant spécifiques, ont abouti à une perte de représentativité.

Aux élections de 2014, la constitution de listes en CAP a nécessité un effort commun du SNIFIP et du SNAFIP, qui a conduit par la suite le SNIFIP à mettre un terme à ses activités en demandant à ses adhérents de rejoindre le SNAFIP. ■

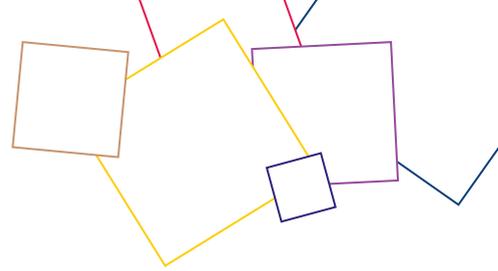
## COMMUNIQUÉ

### JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATION DU 26 JANVIER : LA POSITION DE LA FGAF

Hostile au *Protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations* (PPCR) adopté en force par le gouvernement, la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) respectueuse de l'indépendance des douze syndicats qui la composent, les laisse libres de s'associer ou non à la journée d'action inter fonction publique lancée par la CGT, FO et SUD le 26 janvier prochain.

Dans ce contexte, elle confirme que, dans le cadre de l'intersyndicale hostile à la réforme du collège, le SNALC et le SNE appellent le même jour à faire grève et à manifester dans toute la France afin d'obtenir l'abrogation de cette réforme calamiteuse.

Elle réaffirme par ailleurs sa totale hostilité au projet gouvernemental anti-démocratique envisageant de ne plus prendre en compte pour la validation des futurs accords de la Fonction publique les voix des organisations, dont la FGAF, qui ne sont pas représentées au Conseil Commun de la Fonction Publique alors même qu'elles représentent 4,5 % des fonctionnaires.



## SNAPI (Syndicat National Autonome du Personnel de l'InVS)

De grandes mutations ont lieu actuellement au sein de notre établissement avec la création d'un nouvel Institut de Santé Publique, « Santé Publique France » regroupant les missions de l'InVS, de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS). Au total, ce nouvel établissement regroupera environ 550 agents. Il s'agit d'un très grand chantier qui a mobilisé l'ensemble du SNAPI toute l'année 2015. Le SNAPI a encouragé la mise en place d'un dialogue avec l'équipe de préfiguration afin de construire un cadre organisationnel permettant de répondre aux attentes du personnel. La mise en place des négociations avec la Direction du nouvel établissement s'inscrit dans le cadre d'un protocole d'accord de méthode signé en juillet qui a permis de définir les modalités de travail avec toutes les organisations syndicales des trois agences, le périmètre des discussions devant être engagées avec la Direction, la priorisation des sujets et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions identifiées. La négociation porte d'une part sur la gestion des contraintes liées au rapprochement des trois établissements (plan d'accompagnement à la mobilité interne et externe, la prorogation des mandats des RP durant la phase transitoire ...) ; d'autre part sur la définition du cadre de travail des agents, dans la nouvelle agence (organisation

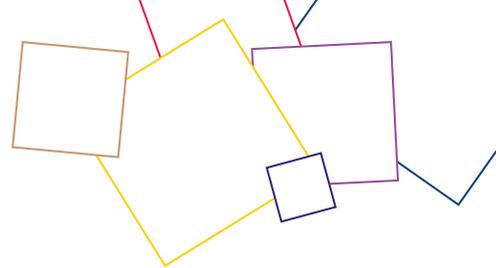
**Grâce à la confiance du personnel de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS), le SNAPI (Syndicat National Autonome du Personnel de l'InVS) a été élu majoritairement aux élections du 4 décembre 2014. L'équipe du SNAPI est représentée par 18 RP (4 CCP, 4 CT, 10 CHSCT).**

du travail, télétravail, qualité de vie au travail, action sociale, politique de formation...). Les négociations sont en cours, et devraient aboutir à la signature d'un accord global en avril 2016.

**Le SNAPI s'attache à être le porte-parole du personnel de l'InVS auprès de la Direction tout en travaillant conjointement avec les autres organisations syndicales des autres instituts.**

Parallèlement à ce chantier, le SNAPI a été fortement mobilisé pour poursuivre ses missions en défendant les intérêts du personnel l'InVS et en veillant au bon fonctionnement de l'Institut. L'année 2016 sera l'année de la création du nouvel institut de santé publique « Santé Publique France ». Ainsi, le SNAPI va poursuivre le processus de dialogue afin de défendre les intérêts du personnel. ■

**SNAPI**  
Le Bureau



# Les Autonomes à la culture

Qui sommes nous ? Les militants de la FAC, sont pour la plupart des agents de l'état, chargé de la défense et de la protection du Patrimoine Culturel de l'état, quelque peu en recherche de la reconnaissance professionnelle eu égard à l'importance des tâches qui leur sont dévolues. Ces agents publics et fonctionnaires sont chargés certes, de sécurité, de surveillance des personnes et de biens et vous connaissez tous la valeur des biens dont ils doivent garantir la sûreté. Dans ce cadre, l'intervention des moyens privés n'est pas étrangère à notre action de sécurité.

Félix GUION-FIRMIN

Secrétaire général

Marie-Josée ALY-BERIL

Secrétaire générale adjointe

## Contexte de l'action de la FAC de 1989 à 2000 : Comment agissons-nous ?

Participant à toutes les élections professionnelles depuis sa création jusqu'à 1997, la FAC obtiendra des sièges au sein des différentes directions et établissements du ministère : **DMD** (Direction de la Musique et de la Danse) ; **CNC** (Centre National du Cinéma) ; **CNMHS** (Centre National des Monuments Historiques) ; **DAP** (Direction des Arts Plastiques) ; **DMF** (Direction des Musées de France) ; **ENSBA** (École Nationale Supérieure des Beaux-arts) ; (Centre National Supérieur de Musique et de Danse de Paris) ; Château de Versailles ; Musée d'Orsay et dans les **DRAC** (Directions régionales des Affaires Culturelles) de la Réunion, de Rhône Alpes...

En 1997, avec l'apparition de l'Unsa ; (union de la FGAF avec la Fen), la FAC va se trouver en concurrence directe avec la FEN au sein du ministère de la Culture et la nouvelle loi n° 96-1093 de décembre 1996, interdisant les concurrences de listes issues d'une même union syndicale va la contraindre à se présenter aux élections professionnelles sous la condition d'une candidature commune avec la Fen, sous le sigle Unsa.

En 2000, la FAC est écartée de toutes les élections professionnelles au motif de concurrence de listes et celles-ci sont refusées au profit de l'UNSA et des autres... Bien qu'implantée dans le corps de la surveillance et dans certains corps techniques, administratifs et téléphonistes, tous les moyens de fonctionnement lui sont retirés : local syndical décharges de service....

Malgré cette mise à l'écart, la FAC a continué de fonctionner avec le SMESAC, qui reste le principal moteur de ses actions. Elle s'est maintenue ainsi dans une existence latente d'où sa résistance de 2000 jusqu'à 2014.

Actuellement, la FAC tend à se développer dans les autres corps de métiers et dans les autres services du Ministère notamment en apportant son soutien à la création de syndicat autonome, comme le SAMIC (syndicat Autonomes des médias et

industries culturelles) en 2011. Mais c'est à travers le SMESAC, que la FAC veut continuer à défendre la reconnaissance des métiers liés au Patrimoine Culturel, la surveillance, dont la particularité peut difficilement trouver son pendant ailleurs que dans le milieu culturel.

C'est ainsi que la loi n° 2010-751 de juillet 2010, l'a fait rebondir et lui a permis de participer à nouveau aux élections professionnelles de décembre 2014.

## Ses Actions en 2014

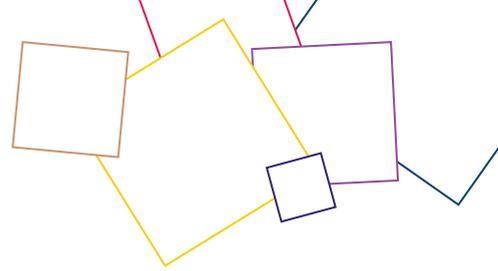
La FAC/FGAF, grâce au SMESAC, a permis à ce dernier de participer aux élections professionnelles de décembre 2014 et d'obtenir trois sièges au comité technique du musée d'Orsay ; ainsi de réouvrir un nouveau chantier de représentation et de revendications, à travers les actions suivantes :

- participation du SMESAC/FAC aux élections 2014,
- réclamation des moyens de fonctionnement syndicaux : local syndical, équipements...,
- revendication pour l'évolution des personnels d'encadrement des caisses du Département des Publics et de la Vente du musée d'Orsay. Concertation sur l'organisation et leurs conditions de travail,
- prise en compte du ras le bol des agents de surveillance sur leurs conditions de vie au travail lié à l'ouverture du musée 7 jours sur 7,
- demande d'un Comité Technique exceptionnel sur les nouvelles dispositions dans le cadre de l'ouverture 7 jours sur 7 jours,
- des musées,
- demande de retrait d'une fiche de suivi car sa mauvaise application est source de stress au travail,
- organisation d'une formation syndicale pour les membres de la FAC avec le soutien de l'IFS/FGAF.

Tels sont les objectifs poursuivis par le SMESAC au musée d'Orsay sous l'égide de la FAC/FGAF afin de défendre la reconnaissance des métiers liés au Patrimoine culturel, surveillance, dont la particularité peut difficilement trouver son pendant ailleurs que dans le milieu culturel.

La FAC souhaite DONNER UNE CONSCIENCE SYNDICALE AU PERSONNEL TRÈS ATTACHÉ à leur centre d'intérêt culturel et peu enclin à partager une action collective même si cette action n'est pas détachable de leur condition de vie au travail car la Culture est d'abord passionnelle.

Cependant l'esprit d'autonomie domine notre champ de syndicalisation qui existe, au ministère de la Culture, même si les militants de la FAC doivent s'atteler avec détermination pour démontrer l'intérêt qu'il y a de bien saisir la démarche autonome. Le personnel comprend aisément que la FAC et la FGAF est un syndicat professionnel et que la difficulté de la syndicalisation ne relève pas du syndicat Autonome mais bien plus de l'esprit culture ! ■



## Je me forme, tu me déformes, elle réforme...

Que ce soit dans les IUFM – pardon ! Dans les ESPE – à l'ÉSEN (haut lieu de la formation des cadres de l'Éducation nationale), dans les futures formations sur nos programmes ou dans les « formations » à la réforme du collège (mais on a connu les mêmes sur le lycée), un constat, hautement partagé par les collègues : la formation, c'est généralement pourri. Alors oui, parfois, dans les méandres du PAF, on tombe sur un chouette stage (quand il n'est pas supprimé *in extremis*) animé par des gens compétents, motivés et efficaces, et on respire. C'est pour mieux repartir en apnée dans les formations institutionnelles, **vous savez, celles qui vomissent du diaporama, qui « n'ont pas de réponse à vos questions mais elles vont demander », qui partagent les délires les plus invraisemblables et les érigent comme modèles, ou bien encore qui vous collent en atelier pendant la moitié du temps.**

À ce titre, l'année scolaire 2015/2016 est riche en objets non identifiés qui prétendent au titre de « formation » ou d'« animation ». On y parle de programmes « soclés » et « cyclés », « curriculaires » et « spirales ». Pour montrer comment mettre en œuvre les fameux enseignements interdisciplinaires, on s'y demande si Madame Bovary mangeait équilibré. On y propose de la compétence transversale en faisant faire des « antisèches ». **Bref, on y met tout, son contraire, n'importe quoi et un raton-laveur.** Académique, le raton-laveur, voire de bassin, car tel animal rouennais ne serait pas accepté à Toulouse, preuve s'il en est du terrible manque de cadrage national de la chose.

L'organisation n'est pas en reste. Une animation académique sur les nouveaux programmes de français – vous savez, ceux qui changent l'an prochain, sur tous les niveaux en même temps ? On n'y convie que deux professeurs par collège et par journée – les autres se débrouilleront. En revanche, on invite un professeur par lycée au nom de la « continuité pédagogique ». Et on lie la sauce avec un atroce diaporama sorti des pires

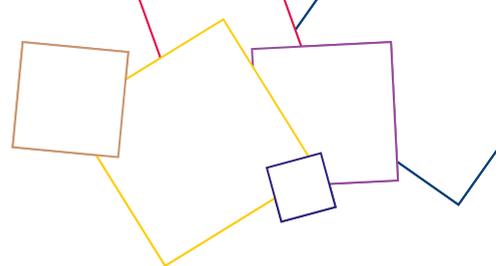
**On aurait envie de poser la question de manière directe : « Pourquoi la formation dans l'Éducation nationale est-elle aussi nulle ? » C'est excessif ? Certainement. Injuste ? Oui, pour nombre de formateurs et d'inspecteurs. Et pourtant, c'est ce que vivent nos collègues.**

cauchemars de Kafka. Le tout sur deux mercredis, afin de vraiment vous pourrir la vie ! **Quant à la réforme du collège, elle est régulièrement expliquée par des inspecteurs dont la discipline n'est enseignée qu'au lycée : on sent l'expertise de terrain...**

C'est d'ailleurs l'un des problèmes majeurs : les budgets de la formation étant ce qu'ils sont, c'est-à-dire souvent pas grand chose, les intervenants extérieurs spécialistes sont les premiers remerciés. **À la place, on propose des formateurs couteau-suisse, mais dont toutes les lames sont émoussées. Or c'est de la foutaise.** Le modèle de formation diaporama/ateliers/questions-sans-réponses a toujours été nul, que ce soit en formation initiale ou en formation continue. Il semble pourtant qu'il perdure.

**C'est pourquoi le SNALC demande depuis longtemps que la formation professionnelle soit... professionnelle.** Sérieuse, efficace, scientifique et non idéologique, si elle est obligatoire, sur le temps de service, comme c'est prévu dans les textes. Assurée enfin par des formateurs dont la sélection ne relève pas du fait du prince. De ce point de vue, la création d'une certification pour les formateurs, si elle va (légèrement) dans le bon sens, n'empêchera malheureusement pas que les délires continuent. **Et que les formateurs en soient d'ailleurs les premières victimes, à devoir choisir entre assumer une commande institutionnelle de mauvaise qualité ou tout quitter. ■**

**Jean-Rémi GIRARD,**  
Vice-Président  
du SNALC-FGAF



## L'école en première ligne

Les événements de novembre ont enclenché une prise de conscience de tout un pays quant à la fragilité d'une société de libertés. L'état d'urgence oblige chacun à revisiter en profondeur les fondements du triptyque républicain, et à ce titre l'école ne fait pas exception.

**Pierre FAVRE**  
Président du SNE

En publiant l'*École des Fondamentaux* le 14 octobre 2015, le SNE-FGAF a montré qu'il était déjà conscient des défis historiques qui doivent être relevés. En proposant que l'école soit regardée *comme une institution et non un simple service public*, notre syndicat est plus que jamais le partenaire lucide qui doit permettre à toute une profession de se retrouver. La prestation de serment qui protège les forces de l'ordre et les juges doit devenir une réalité pour nos collègues qui incarnent non seulement la promesse républicaine, mais qui s'engagent chaque jour pour résister face à *un ennemi qui a explicitement désigné la laïcité et les enseignants comme des cibles à abattre*.

C'est pourquoi le SNE-FGAF a fait des propositions précises : affichage dans chaque école d'engagements fermes de l'État à poursuivre toute injure, tout harcèlement et toute mise en cause des enseignants dans l'exercice de leurs missions, coordination étroite avec les forces de sécurité : gendarmerie et police, mise en œuvre systématique de la protection fonctionnelle...

Nous payons aujourd'hui des années de laxisme et de relativisme qui ont mis dos à dos parents et enseignants, en multipliant les droits pour les uns et les devoirs pour les autres. *La dernière lubie de Madame Najat Vallaud Belkacem visant à rémunérer les parents pour siéger* apparaît autant désuète qu'anachronique ! Le SNE-FGAF s'opposera de toutes ses forces à une proposition qui va à contre sens de l'histoire et de la mission d'instruction.

### **NOS ACTIONS : Harcèlement : il n'y a pas que les enfants qui le subissent !**

Le SNE-FGAF a organisé le 15 janvier à Strasbourg une conférence sur le harcèlement au travail afin de montrer que les abus de pouvoir de quelques inspecteurs zélés agissent contre l'institution et contre le respect dû à chacun, élèves et adultes. La présence symbolique de Jacques Risso, directeur, victime de l'acharnement d'une direction académique revancharde, positionne clairement le SNE-FGAF comme LE syndicat qui protège et défend les collègues, dans le droit fil de notre profession de foi de 2014 : VIP (Valoriser, Inventer, Protéger).

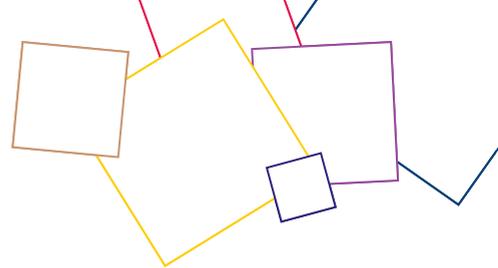
### **Non au travail gratuit !**

Lors de notre participation au groupe de travail GT5 de novembre avec le SNALC, nous avons protesté contre le travail gratuit institutionnalisé. Depuis des années, les dix minutes d'accueil effectuées par les professeurs des écoles avant le début des cours échappent à tout cadrage budgétaire : inscrites dans le règlement départemental, elles n'entrent pas dans les Obligations Réglementaires de Service... Si le Conseil d'État saisi en décembre 2002 affirme « qu'il est loisible au pouvoir réglementaire, dans le cadre de son pouvoir d'organisation du service, d'imposer aux personnels enseignants d'autres obligations que celles précisées par le décret du 30 septembre 2008 », on est bien dans un abus de pouvoir qui s'est installé dans la durée et que le gel du point d'indice rend désormais inadmissible.

Nous invitons donc chaque collègue à décompter ces minutes des 108 heures afin de les déduire des heures d'APC (Activité Pédagogiques Complémentaires) dont l'utilité est pour le moins discutable. S'il faut aller en justice, nous irons en justice. Travailler sans rémunération porte un nom : c'est de l'esclavage. Et il est aboli depuis 167 ans en France. *Le ministère ne peut demander aux enseignants de défendre des valeurs sans respecter ces mêmes valeurs !*

Bonne année 2016 ! ■





## SPLN-SUP CSEN

### Au niveau national :

En avril audience au Ministère où les thèmes suivants ont été abordés :

- missions des ITRF et conséquences du décret n° 2014-940 du 20 août 2014,
- suppressions de postes massives prévues dans l'académie de Lille,
- taux de promotions et dossiers de listes d'aptitude,
- régimes indemnitaires et évolution des carrières,
- suivi médical des personnels.

De plus, dès février-mars, les représentants de l'académie de Lille ont rédigé avec les responsables nationaux une pétition contre la suppression des postes ATRF prévus dans les collèges de leur académie, qui a été relayée dans toutes les académies par nos représentants.

Cet été, suite à de nombreux groupes de travail, au ministère sur REFERENS III depuis deux ans et suite à nos remarques que nous avons formulées en juin lors d'une dernière réunion avec toutes les organisations syndicales participantes, nous avons reçu une réponse du Ministère, nous annonçant clairement la décision des grandes instances « *il est hors de question que le terme science physique apparaisse pour la BAP B* ».

Pour nous, il est indispensable que ce terme soit maintenu donc un courrier a été fait au Ministère et aux inspecteurs généraux en octobre. Au moment de la rédaction de ce texte, nous attendons leur réponse. Mais nous ne resterons pas sans rien faire, nous envisageons d'autres actions : pétition nationale, revendications communes avec d'autres syndicats...

### Au niveau académique :

Lille : pétition pour le maintien des postes en collège.

Dans toutes les académies, les représentants de notre syndicat informent et conseillent tous les collègues qui font appel à nous.

Les élus en CAPA siègent afin de garantir le maintien des droits de chacun lors des mutations, des promotions...

Dans cet article vous allez voir quelques-unes de nos actions des derniers mois. Bien sûr, il s'est passé d'autres actions dans toutes les académies, mais nous ne pouvons pas toutes les citer. Si vous souhaitez avoir des infos concernant votre académie, merci de prendre contact avec le représentant de notre syndicat dont vous trouverez toutes les coordonnées sur notre site : <http://www.splen-sup.net>

**Le SPLN-SUP a toujours œuvré et il continuera pour l'amélioration des conditions de travail des personnels exerçant dans les laboratoires des EPLE, de l'enseignement supérieur mais aussi des personnels ITRF en fonction dans les Inspections Académiques et les Rectorats.**

Notre combat c'est :

- l'évolution par le haut de nos carrières,
- la revalorisation des grilles indiciaires,
- l'augmentation des primes,
- obtenir davantage de promotions pour les ATRF, les TRF, les ASI et les ingénieurs (Liste d'aptitude, tableau d'avancement),
- favoriser l'évolution professionnelle par la mise en place de concours internes, externes et professionnels,
- un suivi sérieux de notre santé,
- des formations nombreuses et adaptées,
- l'arrêt des suppressions de postes,
- pourvoir au remplacement des départs en retraite...

**C'est tous ensemble que nous ferons bouger les choses.**

**Le SPLN-SUP continue à défendre sans relâche auprès de nos administrations tous les personnels ITRF, qu'ils soient en poste en collège, lycée ou dans un établissement dépendant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. ■**

Yolande BERTRAND  
Rédactrice au SPLN-SUP



# 12 SYNDICATS dans l'action

**L'UFAS**  
dans la Fonction  
Publique Hospitalière

**Le SAFPT**  
dans la Fonction  
Publique Territoriale

- Le SFS, le SAPPM, le SPS, le SNAfip, le SNifip, le SNAPI, la FAC, le SNE, le SNALC et le SPLEN-SUP dans la Fonction Publique de l'État**
- le **SFS** au Sénat,
  - le **SAPPM** dans les services du Premier Ministre,
  - le **SPS non gradés** au ministère de la Justice,
  - le **SNAFIP** et le **SNIFIP** au ministère des Finances et des Comptes Publics,
  - le **SNAPI** à l'InVS,
  - la **FAC** au ministère de la Culture,
  - le **SNE**, le **SNALC** et le **SPLEN-SUP** au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.